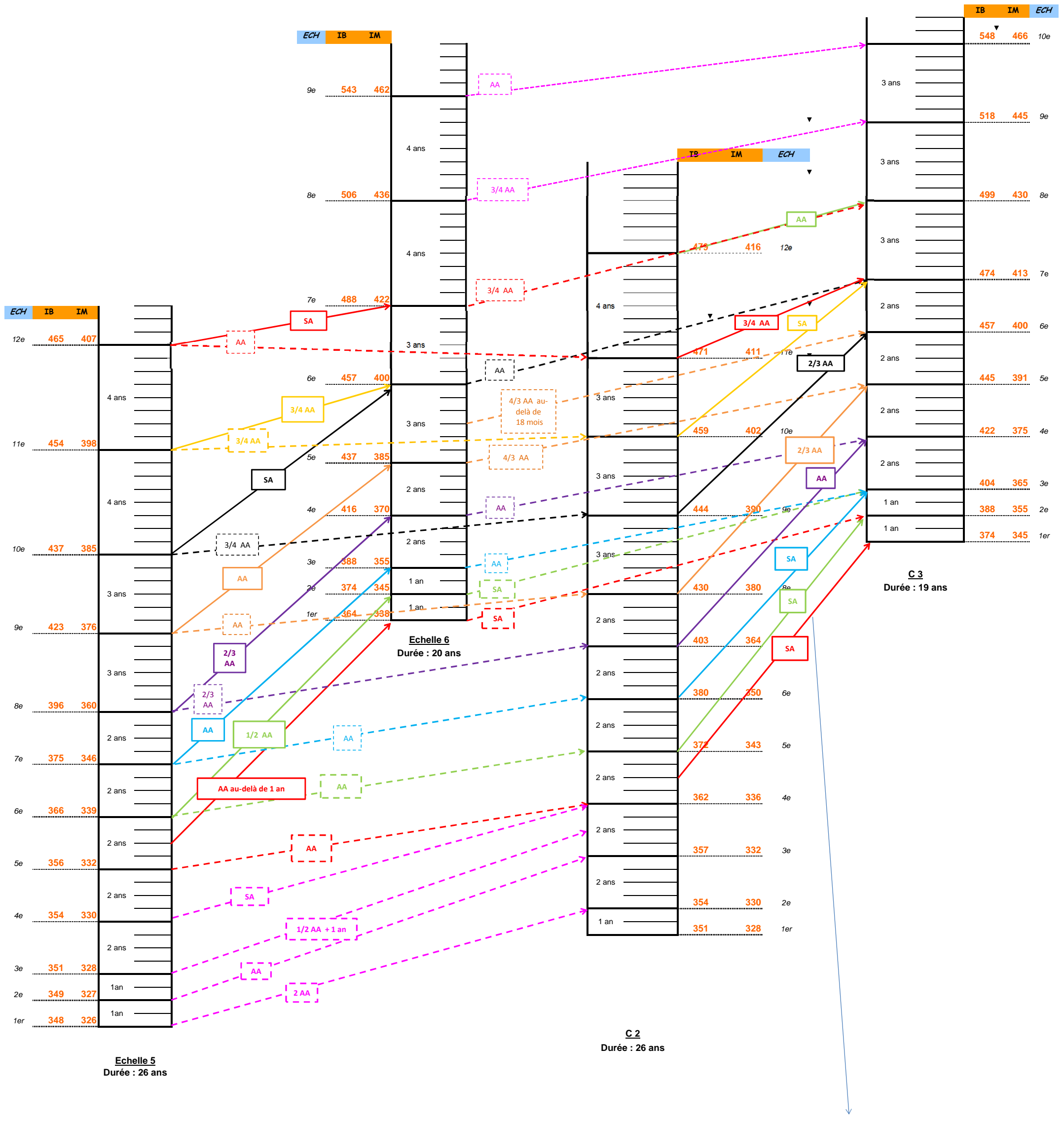


Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération - SEQUENCE 4 -DOCUMENT DISTRIBUE LORS DE LA REUNION DU 22 JUIN 2015

Reclassement en 2017 des agents des échelles 5 et 6 dans C2 et C3



A compter de la mise en oeuvre de cette nouvelle grille, un tableau sera inséré afin de prévoir les modalités de classement pour les agents promus de C 2 en C 3.